



EMBASSY OF SWITZERLAND
IN AUSTRALIA

CANBERRA/Forrest, A.C.T. 2603
7 Melbourne Avenue
Tel. 73 39 77

Ref.: OO4.5-GR/ao

27 novembre 1978

Reprise prise au: STR

an	1978						
Datum	05.12						
Visa	PS						
EPD		05.12.78		-y			
Ref. <u>p. B. 15. 21. Austr.</u>							

DPF
Direction politique II

A.O. 652. 21. Austr.

V. C. 41. Austr. 111. 0

V. B. 34. 12. Austr. 0

Monsieur l'Ambassadeur,

Note

Au moment de prendre congé du ministre des Affaires étrangères Andrew Peacock, qui a bien voulu m'accorder une dernière audience, j'ai eu l'occasion d'aborder les principaux problèmes qui, depuis des années déjà, n'ont pas encore trouvé une solution. Bien que ces problèmes relèvent des ministères techniques, mon interlocuteur semblait avoir été mis au courant par ses services.

1. J'ai déploré que Swissair n'ait toujours pas obtenu les "landing rights" en Australie, faute d'un accord de navigation aérienne entre les deux pays, vu la politique restrictive suivie par le ministère des Transports et avant tout la résistance opposée par Qantas (Sir Lenox Hewitt m'a constamment répété et prétexté que la demande ne serait pas suffisante).

2. Avec les arguments que vous connaissez, j'ai contesté que la Suisse puisse être considérée comme un paradis fiscal (tax haven) et je n'ai pas manqué d'appeler à ce propos l'attention de M. Peacock sur une récente statistique fiscale de l'OCDE, où l'Australie occupe un rang inférieur à notre pays! Réaction de mon interlocuteur qui avait connaissance de cette statistique: "cette situation m'a en effet surpris". La conclusion d'un accord en vue d'éviter la double imposition, qui vient d'être parafé, devrait amener les autorités australiennes, ai-je ajouté, à biffer sans plus attendre le nom de la Suisse sur la "liste noire" établie.

3. J'ai signalé à M. Peacock qu'à la suite du gel des prix des produits pharmaceutiques, dans le cadre de la politique sociale du gouvernement, nos établissements en Australie avaient de sérieuses difficultés de trésorerie, au point qu'on peut se demander si leur direction ne devra pas un jour envisager de fermer usines et laboratoires. J'ai plusieurs fois parlé de ce problème avec le ministre de la Santé, sans grand succès (un seul assouplissement en 1977 jugé insuffisant par les représentants des maisons suisses intéressées).

De son côté, M. Peacock a relevé que le commerce entre nos deux pays était presque à sens unique, puisqu'il laisse,

./.

Dodis



- 2 -

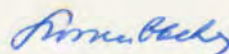
année après année, un fort excédent en notre faveur.

Il a constaté, avec regret, que l'immigration suisse en Australie - qui compte, a-t-il dit, des éléments généralement très qualifiés et appréciés - avait tendance à diminuer. Il en comprend d'ailleurs les raisons: pourquoi les Suisses quitteraient-ils actuellement leur pays, lui qui maîtrise ses problèmes!

Enfin, M. Peacock m'a interrogé sur les motifs de la non-appartenance de notre pays à l'ONU alors que notre politique est fondée sur le principe de l'universalité, et sur la création du nouveau canton du Jura. Je l'ai dûment renseigné.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE



(M. Grossenbacher)

Copies pour information:

- à la Division du commerce du DEP
- à l'Administration fédérale des contribution du DFP
(à l'attention de M.le Directeur Kurt Locher)
- au Service économique et financier du DPD
- au Consulat général de Suisse à Sydney